



Créteil, le 7 novembre 2022

Madame ICHAR Fatinha
9 rue de la Marne
94190 Villeneuve-St-Georges

Madame,

La Commission d'Orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Val-de-Marne qui s'est réunie le 12/09/2022 a étudié votre demande, et elle vous propose un logement de transition dans la résidence sociale suivante : **RS AMLI, située au 16 Avenue des Frères Lumières 94360 sur la commune de BRY SUR MARNE.**

Afin d'organiser un rendez-vous de préadmission au sein de cette structure, nous vous invitons à prendre contact dès maintenant avec : **Mme Mariama JAW, Chef d'établissements** mariama.jaw@batigere.fr / Tél : 07.61.29.48.27

La procédure dans le département du Val de Marne prévoit que chaque place soit proposée à au moins 3 candidats classés par ordre de priorité. Votre positionnement sur cette place est au rang 1.

Une réponse rapide de votre part est donc nécessaire. Vous serez informé de la suite réservée à votre candidature par la structure.

Cette orientation vous engage à accepter les conditions d'occupation qui vous seront exposées par le responsable de la résidence.

Si dans **un délai de 7 jours, à compter de l'envoi du présent courrier**, vous n'avez pas contacté la structure, nous considérerons que vous ne donnez pas suite à cette proposition et vous perdrez le bénéfice du caractère prioritaire de votre demande.

Dans le cas où vous refuseriez cette proposition, veuillez remettre le coupon réponse ci-dessous complété, daté et signé au chef de service de la structure et/ou à votre travailleur social puis nous le retourner par e-mail à insertion.siao94@croix-rouge.fr

Nous informons votre référent social de cette proposition d'hébergement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations respectueuses.

07-51-49-10-97

Seheno RAVELONANDRO

Tout refus injustifié d'une proposition d'hébergement peut entraîner une sortie du dispositif Insertion et une fin de prise en charge par le 115.